



Prpblème contrat de remplacement

Par **seb62**, le **24/04/2009** à **15:32**

Bonjour,

Mon épouse est en contrat de remplacement suite à une collègue en maladie donc jusqu'au retour de..... Elle a des horaires de jour 8-12 à 14-18. Elle remplace en + d'autres personnes quand elles sont en congés donc elle a du mal à prendre ces congés. Son chef veut en + qu'elle remplace d'autres personnes lors de leur absences mais cette fois ci avec des horaires de postes 5-13 ou 13-21. Est-ce légal? De plus, elle remplace aussi bien des gens qui ont un indice horaire plus élevé que le sien sans pour autant être augmenté. Je pense que son chef abuse franchement de sa position. Pouvez-vous m'aider?